

APPEL A PROJETS 2022 - CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANNEE METROPOLE 2015-2022

intitulé des fiches	N° Fiche	Objectifs	Appel à projet	Pilote
ENJEU 1 : Organiser le développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'insertion professionnelle en faveur des quartiers				
Pilotage et animation du développement de l'activité économique et de l'emploi en faveur des quartiers	1.1	• Concevoir un dispositif local, partenarial et innovant de coordination des politiques publiques sectorielles de développement économique, d'emploi, d'insertion socio-professionnelle, de formation et d'orientation en faveur des habitants des quartiers prioritaires, • Mobiliser et mettre en synergie des acteurs publics (institutions) et privés (entreprises, associations...) au service du projet, en respectant leurs compétences respectives notamment de l'Etat, de la Région, du Département (notion de chefs de file), de Pôle emploi, chambres consulaires... et en s'inscrivant dans une logique de rationalisation, de complémentarité et de territorialisation de l'action publique, • Définir, mettre en œuvre, suivre et évaluer une programmation partagée et complémentaire aux actions de droit commun et impliquant au plus près les acteurs économiques du territoire, • Accompagner l'ensemble des acteurs du champ économique et de l'emploi au changement de posture « logiciel » que constitue le contrat de ville nouvelle génération (nouvelle géographie prioritaire, portage intercommunal, contrat unique et global dans une démarche intégrée, mobilisation du droit commun, co-construction avec les habitants...), • Construire une culture et des habitudes de travail communes facilitant la « co-élaboration », la « co-opération », la « co-ordination » dans l'intervention publique, • Développer et améliorer la connaissance partagée de l'offre (dispositifs, mesures, actions spécifiques...) et de la demande tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, • Faciliter l'accès aux politiques publiques de droit commun.		Métropole et Etat
Mobilisation des dispositifs de droit commun de la politique de développement économique et de l'emploi	1.2	• Mettre en place des systèmes d'information permettant de mesurer le nombre d'habitants des quartiers prioritaires bénéficiaires des dispositifs et actions de droit commun (des institutions nationales, locales et des collectivités territoriales), • Développer une « gestion par objectif » des dispositifs de droit commun du développement économique et de l'emploi, relatif aux habitants des quartiers prioritaires • Renforcer la présence physique du service public dans les quartiers prioritaires.		Etat, Région, Métropole, Ville
Plateforme entrepreneuriale quartiers	1.3	• Accueillir, informer, et orienter des porteurs de projets et entrepreneurs vers le professionnel le plus adapté à son besoin, son projet, son profil et parcours, • Améliorer la visibilité, la lisibilité et l'accessibilité de l'offre d'accompagnement et des outils d'aide à la création et développement d'entreprises disponibles localement à travers la mobilisation et la coordination de l'écosystème entrepreneurial, • Optimiser et permettre une traçabilité des parcours des porteurs de projets issus du quartier de la Mosson en impliquant les acteurs de l'accompagnement en réseau intégré.	X	Etat, BPI, Région, Métropole
Promotion de la culture entrepreneuriale et soutien à l'émergence de projets d'entreprises	1.4	• Promouvoir l'entrepreneuriat et encourager l'esprit d'entreprendre à destination notamment des jeunes et des femmes, • Sensibiliser les acteurs de proximité à l'entrepreneuriat et au repérage de porteurs d'idée/de projets en vue de les orienter vers le dispositif d'amorçage, • Accompagner les porteurs d'idée, de l'émergence de l'idée aux projets d'entreprises en privilégiant une démarche « d'aller vers » et de « faire avec ».	X	Etat, BPI, Région, Métropole
Aide à la création d'entreprise	1.5	• Développer sur le territoire une offre d'accompagnement globale, cohérente, complémentaire de l'offre de droit commun et adaptée aux différentes étapes du projet de création d'entreprise et aux besoins spécifiques des porteurs de projets des quartiers, • Faciliter l'accès aux solutions de financement notamment des réseaux d'accompagnement et de financement (Microcrédit, prêt d'honneur, garantie...), • Développer les compétences pluridisciplinaires des porteurs de projet des quartiers (dans le domaine du commerce, de la communication, de la gestion, de la comptabilité...), • Mobiliser et adapter les outils qui permettent à des porteurs de projets de tester « grandeur réelle » leur activité avant de procéder à une création d'entreprise (couveuse, coopérative d'activité, incubateur...), • Favoriser la mixité fonctionnelle des quartiers en accompagnant l'implantation d'activité économique, • Favoriser la création d'activités, le développement des entreprises et l'attractivité des territoires prioritaires, • Consolider le potentiel de développement économique urbain des territoires prioritaires en optimisant la gestion des locaux et fonciers, • <u>Créer des opportunités nouvelles en matière d'emploi en faveur des habitants des QPV.</u>	X	Etat, BPI, Région, Métropole
Mise en place d'un service de gestion centralisé des locaux d'activité	1.6	• Favoriser la mixité fonctionnelle des quartiers en accompagnant l'implantation d'activité économique, • Favoriser la création d'activités, le développement des entreprises et l'attractivité des territoires prioritaires, • Consolider le potentiel de développement économique urbain des territoires prioritaires en optimisant la gestion des locaux et fonciers, • <u>Créer des opportunités nouvelles en matière d'emploi en faveur des habitants des QPV.</u>		Métropole
Centres d'affaires des quartiers multi-services	1.7	• Augmenter les possibilités d'hébergement d'entreprises à bas coûts sur les QPV pour les créateurs d'entreprises et jeunes entrepreneurs • Optimiser les services d'accompagnement spécifiques aux TPE des QPV (existant et nouveaux services) • Favoriser la mise en réseau, l'échange entre les entreprises • Favoriser les échanges entre acteurs de la création, entrepreneurs et habitants des QPV (lieu « ouvert » sur le quartier) • <u>Pérenniser les activités créées sur les QPV</u>		Métropole
Soutien au maintien et au développement des entreprises implantées dans les quartiers	1.8	• Consolider et développer l'activité économique des entreprises implantées dans les quartiers prioritaires, • Maintenir et créer de l'emploi local, • Améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires et en particulier la situation de l'emploi, • Participer à la mixité fonctionnelle par le soutien et le développement des activités économiques existantes (commerciales, artisanales, services...),	X	Etat, BPI, Région, Métropole

APPEL A PROJETS 2022 - CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANNEE METROPOLE 2015-2022

intitulé des fiches	N° Fiche	Objectifs	Appel à projet	Pilote
Développement d'un réseau des lieux d'accueil de proximité	1.9	- Faciliter l'accès des habitants des quartiers de la politique de la ville à l'offre de service en matière d'accueil, d'information et d'orientation, spécifiquement autour des questions d'emploi et d'insertion, afin d'organiser les conditions permettant le relais de second niveau. - Développer la qualité de l'accueil en privilégiant une présence physique d'agent(s) dont la mission est de recevoir, écouter, guider, accompagner les publics des QPV dont beaucoup ont des appréhensions ou des difficultés à s'exprimer, à exprimer leur (s) demande (s) du fait de leur statut social et/ou de leur non maîtrise de la langue. - Accompagner le développement d'un réseau des lieux d'accueil de proximité et de 1er niveau de service (accueil physique ou numérique), incluant les Espaces Publics Numériques et renforcer le maillage territorial. - Développer et harmoniser l'offre de service des lieux d'accueil au travers d'outils collaboratifs. - Rendre plus lisible et coordonner l'offre en matière d'évènementiel notamment « métiers » (au travers de la mise en place d'un calendrier numérique partagé), - Faciliter l'accès à l'information et l'orientation des publics « Politique de la Ville », ainsi que des acteurs de proximité intervenant au sein des quartiers Politique de la Ville. - Améliorer la connaissance des métiers, du marché de l'emploi, du tissu économique local et des dispositifs existants pour les publics « Politique de la Ville », en adaptant ou développant les évènements « Métiers ». - Créer des dynamiques d'emploi dans les quartiers en fédérant les habitants, associations et partenaires institutionnels autour d'évènements « forts ».	X	Région (SPRO), Métropole et ville de Montpellier
Repérage des publics, coordination de proximité des acteurs	1.10	- Repérer et remobiliser les publics les plus éloignés de l'emploi (invisibles et publics en décrochage rejetant l'offre de service de droit commun) - Améliorer la lisibilité et l'accessibilité aux prestations, mesures et offres des services publics notamment de l'emploi dans une démarche "d'aller vers" et de « faire avec », - Favoriser l'accompagnement global (social et professionnel) renforcé et coordonné des habitants des QPV dans une logique de parcours d'insertion durable, - Promouvoir un fonctionnement en réseau intégré gage d'un meilleur accompagnement	X	Métropole, Etat, Département
Mobiliser les publics en levant les freins d'accès l'emploi et à la formation	1.11	Remobiliser les publics des quartiers dans des parcours d'insertion en levant certains freins majeurs d'accès à l'emploi et à la formation et plus particulièrement : - les problèmes de santé (physiques et/ou psychologiques) - les difficultés liées à la garde des enfants et leurs incidences sur la difficile intégration en parcours d'insertion professionnelle - le manque de mobilité et les difficultés de déplacement - l'absence de maîtrise de codes sociaux et des codes de l'entreprise - le manque de confiance, d'estime de soi - Le manque de qualification et/ou d'expérience : ce frein fait l'objet d'une fiche spécifique (Fiche 1.17)	X	Etat et Département
Expérimentation de Formations courtes adossées à des situations de travail	1.12	- Raccrocher en particulier les jeunes des quartiers prioritaires à une formation (notamment Cap avenir, ER2C, école de l'apprentissage...) et/ou une démarche d'accès à l'emploi, en vue d'une insertion sociale et professionnelle durable, - Favoriser l'apprentissage des savoirs de bases et des savoirs-être requis pour rentrer dans le monde de l'entreprise, la connaissance des codes du marché du travail et de l'emploi, - faciliter l'accès à la formation de ceux qui en ont le plus besoin et aux moins qualifiés, - Améliorer l'employabilité des jeunes décrocheurs issus des quartiers politique de la ville, - Participer à la lutte contre l'illettrisme.	X	Région et Etat (DDCS/DIRECCTE/SGAR)
Plateforme collaborative métropolitaine Clause sociale	1.13	- Faciliter la mise en application de la clause sociale pour les services des maitres d'ouvrages, les entreprises (notamment PME), les SIAE et les prescripteurs, - Harmoniser les pratiques et mutualiser les opportunités d'emplois notamment au travers de la mutualisation des heures d'insertion, - Diversifier les secteurs "clausés" grâce à une sensibilisation des donneurs d'ordre et des entreprises, - Collaborer étroitement avec l'IAE pour garantir la mise en parcours et le suivi socioprofessionnel, - Rendre visible et lisible pour les publics les offres d'insertion « clausés »		Métropole
Consolidation et développement des dispositifs d'insertion par l'activité économique sur la Métropole	1.14	- Augmenter l'offre d'IAE sur le territoire en cohérence avec les objectifs du plan national de lutte contre la pauvreté - Développer des projets et des dispositifs d'insertion par l'activité économique favorisant une approche stratégique sur des filières à potentiel d'emploi de façon à diversifier les activités, - Créer des synergies avec la plateforme Clauses Sociales : l'accès à la commande publique (voire fiche « Plateforme collaborative clause sociale ») - Améliorer la communication autour de l'offre de service existante auprès des bénéficiaires et des entreprises - Sécuriser les orientations en amont de l'entrée dans une SIAE		Etat, Département et Métropole
Développement des compétences numériques dont école du numérique	1.15	- Mettre en place un plan d'actions d'insertions et de formations courtes aux métiers du numérique offrant un accès rapide à l'emploi ; - Offrir à chaque apprenant un statut lui permettant d'accéder, dans les meilleures conditions possible, aux formations sans distinction académique, économique ou sociale ; - Attirer aussi bien les jeunes femmes que les jeunes hommes des QPV vers les métiers du numérique ; - Favoriser le développement du tissu économique en veillant à la bonne insertion socio-économique des jeunes formés ; - Créer un cercle vertueux de collaboration entre le tissu économique du numérique et les pouvoirs publics sur les thématiques de la politique de la ville. - Aider au développement et à la sécurisation des entreprises de la french tech en menant des analyses prospectives des besoins en GPEC et professionnalisant la gestion des ressources humaines dans les TPE/PME de la filière numérique.		Métropole et Etat

APPEL A PROJETS 2022 - CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANNEE METROPOLE 2015-2022

intitulé des fiches	N° Fiche	Objectifs	Appel à projet	Pilote
Mobiliser les entreprises en faveur des quartiers	1.16	• Sensibiliser les entreprises aux difficultés rencontrées par les habitants des quartiers et les amener à s'impliquer dans la mise en œuvre d'actions concrètes pour réduire les inégalités de territoire, • Travailler à l'interconnaissance du monde économique et des quartiers en créant du lien, des opportunités de rencontres, des espaces d'échanges et de création, • Créer un cercle vertueux de collaboration entre le tissu économique local, acteurs associatifs de proximité et pouvoirs publics sur les thématiques de la politique de la ville, • Sensibiliser et accompagner les entreprises dans leur processus de recrutement pour une meilleure prise en compte des candidatures de personnes résidant au sein des quartiers • Sensibiliser et accompagner les entreprises dans leur pratique RH pour une meilleure intégration des personnes issues des quartiers au sein de l'entreprise, • Développer des services et outils pour professionnaliser les acteurs et diffuser les bonnes pratiques en matière d'inclusion sociale, • Favoriser le soutien des entreprises aux associations de quartiers.	X	Métropole et Etat
ENJEU 2 : FAVORISER LA REUSSITE EDUCATIVE ET SCOLAIRE POUR TOUS EN DEVELOPPANT LES COOPERATIONS ET LA CO EDUCATION				
Favoriser l'accès à la culture des tout petits	2.1	• Adapter l'offre culturelle en direction des équipements Petite Enfance des QPV • Favoriser les coopérations entre ces équipements de quartier et les structures culturelles de la métropole	x	Ville, CAF, DRAC
Développer les lieux d'accueil parents-enfants (LAEP) dans les QPV	2.2	• Se donner les moyens de rompre l'isolement et faciliter la « réassurance parentale » afin de permettre la socialisation précoce de l'enfant, • Faciliter l'accès aux structures d'accueil du jeune enfant (EAJE, école maternelle), • Assurer un meilleur maillage des territoires prioritaires en LAEP.	x	Ville, CAF
Développer les modes de garde innovants pour les publics en situation d'insertion sociale et/ou professionnelle	2.3	• Créer des places nouvelles et adapter l'offre existante aux besoins des familles les plus précaires • Répondre aux attentes spécifiques de familles en situations de précarité, monoparentalité, bas niveau de revenus, chômage, insertion ou emploi en horaires décalés. • Proposer aux parents un mode de garde pour permettre la réalisation de démarches d'insertion sociale et/ou professionnelle, y compris la formation linguistique (ASL, OEPRE...). • Proposer un accueil permanent plutôt que temporaire aux familles ayant besoin d'un mode d'accueil dans l'urgence, tout en assurant des accueils de courte durée. • Accompagner les mères vers une formation aux métiers de la petite enfance, lever les freins à l'insertion professionnelle	x	Ville, CAF, DPMIS
Favoriser l'accès au langage des tout-petits et développer Le Parler bambin	2.4	• Favoriser le développement du langage afin d'œuvrer en faveur de l'égalité des chances • Faire du langage une vraie question de santé publique comme facteur d'intégration. • Lutter contre les déterminismes sociaux.	x	Ville
Favoriser la scolarisation dès le plus jeune âge	2.5	• Faciliter l'accès du jeune enfant dans les écoles maternelles • Améliorer l'accueil du jeune enfant et des parents • Rendre lisible l'école • Favoriser la réussite scolaire • Offrir un cadre d'accueil des enfants facilitant l'insertion sociale des parents		DSDEN/Ville, CAF
Poursuivre les expérimentations pour renforcer la mixité sociale	2.6	• améliorer la mixité sociale dans les écoles et au collège par le maintien de la continuité pédagogique. • envisager plusieurs modalités pour modifier la sectorisation, différenciées en fonction des caractéristiques des territoires sur lesquels il est prévu de les expérimenter. • favoriser les modifications de sectorisation envisagées, par l'expérimentation de mesures d'accompagnement. • limiter les stratégies d'évitement de la sectorisation par les familles en développant des activités pédagogiques attractives.		Rectorat, Ville, Département
Vers un projet éducatif concerté	2.7	• Créer du lien et une continuité éducative par le pilotage concerté de projets éducatifs. • Proposer sur le temps scolaire dans le cadre de projets sous la responsabilité des enseignants, des activités qui renforcent l'attractivité de ces établissements • Proposer des activités diversifiées dans le cadre du « plan mercredi » pour favoriser l'attractivité des ALP • Proposer des formations communes à tous les personnels éducatifs travaillant dans les mêmes territoires (animateurs, ATSEM, enseignants) • Développer la communication à destination des parents • Mener des actions entre les collégiens et les écoliers, ainsi qu'auprès des parents pour les inciter à poursuivre la scolarité de leurs enfants dans les établissements publics du secteur. • Améliorer l'utilisation des dispositifs Ecole ouverte déjà existants et financés (collèges Escholiers, Garrigues, Arthur Rimbaud, François Rabelais). • Poursuivre le développement des "cordées de la réussite" et des "parcours d'excellence", afin de faciliter l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur pour les jeunes issus de milieux populaires résidants dans les QPV. • Organiser des rencontres entre enfants d'origine sociale différente sur les temps scolaires, péri et extra scolaires.	x	Ville, Métropole
Favoriser la persévérance scolaire	2.8	• Installer les conditions favorables à la réussite de l'enfant dans son parcours scolaire en : - F28:F33Le préparant à entrer dans les apprentissages - Lui apprenant à se respecter et à respecter les autres - Favorisant la mixité en proposant des activités attractives - Favorisant une ouverture sur le monde • Développer ses compétences psycho-sociales : - Se connaître pour mieux s'employer (découvrir ses propres compétences, mieux se maîtriser) - Développer la confiance en soi, se revaloriser - Favoriser la concentration et l'attention	x	EN

APPEL A PROJETS 2022 - CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANNEE METROPOLE 2015-2022

intitulé des fiches	N° Fiche	Objectifs	Appel à projet	Pilote
Renforcer les ALSH en QPV	2.9	• Mailler les territoires des QPV avec des équipements de proximité d'accueils de loisirs sur toutes les tranches d'âge (maternel, primaire) • Essayer de garantir un minimum de mixité sociale dans les structures afin d'éviter l'« entre-soi », • Viser l'excellence de l'offre afin d'encourager la fréquentation des structures par des jeunes issus de différents quartiers et leur implication dans les activités proposées.	x	Ville, CAF, DDCS
Objectif stage réussi	2.10	• Faciliter la recherche de stage en entreprise • Mieux préparer l'élève au monde de l'entreprise • Mieux préparer l'entreprise à l'accueil de l'élève • Découvrir le monde de l'entreprise et ses codes • Favoriser une orientation réussie	x	DSDEN
Médiation familiale pour les enfants absenteïstes	2.11	• En lien avec les services de la DSDEN et la MLDS, faciliter le retour des élèves dans les établissements scolaires en travaillant notamment auprès des familles. • A partir du parcours de l'élève, identifier les causes de l'absentéisme, de la déscolarisation ou de l'absence de scolarisation. • En lien avec les équipes enseignantes, recenser les élèves non-scolarisés (passage CM2-6ème). • Poursuivre les actions conjointes avec le dispositif Connexion porté par le CASNAV.		Ville (PRE)
Plateforme de prévention du décrochage scolaire et des ruptures éducatives chez les 10-16 ans	2.12	• Prévenir les risques de rupture éducative et de décrochage scolaire chez les 10-16 ans repérés en fragilité ; • Elargir et adapter l'offre d'intervention du PRE aux besoins et problématiques spécifiques rencontrées chez les 10-16 ans ; • Coordonner, renforcer et mobiliser le plus en amont possible, l'ensemble des ressources socioéducatives et sociales disponibles pour la mise en place de parcours d'accompagnement global, individualisés et adaptés, du jeune et de sa famille ; • Mobiliser pour chaque parcours, des binômes de professionnels en vue d'un accompagnement éducatif auprès du jeune, et un accompagnement des parents vers l'autonomie dans leurs responsabilités parentales ; • Accueillir et accompagner les élèves exclus dans le cadre de parcours coordonnés et prolongés après le retour au collège ; • Construire une alliance éducative avec les parents des jeunes concernés ; • Prévenir le décrochage scolaire et remobiliser les jeunes sur les apprentissages ; • Favoriser l'épanouissement (confiance, estime de soi) et la conscience citoyenne des jeunes, ainsi que l'ouverture socioculturelle des jeunes et de leurs parents ; • Etendre et renforcer les missions initiales du PAARE, dispositif d'accueil des élèves exclus des collèges de la Mosson.	x	PRE
Former et accompagner les professionnels de la parentalité	2.13	• Développer les compétences des divers intervenants dans le domaine du soutien à la parentalité par le biais, notamment, d'apports théoriques et pratiques sur la posture professionnelle à adopter avec les parents.	x	Comité départemental de soutien à la parentalité, CAF
Associer les parents à l'école	2.14	• Faire venir les parents à l'école et au collège en instaurant des liens de confiance • Faire participer les parents à la vie et aux événements de l'école et du collège • Revisiter et renforcer les rencontres Enseignants/Parents • Informer et soutenir les parents face aux difficultés scolaires de leurs enfants • Rendre les parcours scolaires lisibles aux parents • « Apprendre » l'école aux parents • Former les parents à la culture scolaire • Permettre aux parents de trouver leur place dans la scolarité de leurs enfants • Permettre aux parents de « s'orienter » dans l'orientation de leurs enfants • Renforcer la maîtrise de la langue française des parents	x	DSDEN
Programme de réussite éducative renforcé	2.15	• accompagner depuis l'école maternelle et jusqu'au terme de la scolarité obligatoire les enfants et adolescents présentant des signes de fragilité ou ne bénéficient pas d'un environnement favorable à leur développement harmonieux. • mettre en œuvre des parcours personnalisés en proposant un diagnostic partagé et en priorisant les interventions individuelles ou en petits groupes • associer concrètement les parents qui participent à la définition et au suivi du parcours éducatif proposé à leur enfant, et qui peuvent également être accompagnés directement (aide financière, aide à l'exercice de leur fonction parentale) • inscrire les parcours dans la durée • prendre en compte tous les facteurs (sociaux, culturels, sanitaires, familiaux, environnementaux,...) influant sur le développement de l'enfant • s'inscrire en complément et en cohérence avec les dispositifs existants (dits « de droit commun »), sans jamais s'y substituer.		PRE
Alliance des acteurs éducatifs à l'échelle de chaque territoire	2.16	• Coordonner les acteurs et les actions au sein d'une instance légitimée à l'échelle de chaque territoire de vie ; • Mettre en réseau les acteurs institutionnels et associatifs concernés par l'offre en direction des enfants et des familles ; • Améliorer la visibilité de l'offre éducative en direction des familles à l'échelle de chaque territoire de vie.		Ville , Métropole, CAF
ENJEU 3 : RENFORCER LE SOUTIEN AUX ADOLESCENTS				
Coordination territoriale de la politique jeunesse (11-25 ans)	3.1	• Mettre en réseau les acteurs institutionnels et associatifs concernés par l'offre en direction des publics jeunes ; • Repérer les manques, les besoins, les doublons et travailler la cohérence des offres en direction des publics moins captifs. • Développer « l'aller vers » les publics cibles avec les partenaires ; • Augmenter l'offre en direction des publics jeunes (qualité, quantité et adaptation aux publics) ; • Améliorer la gestion des temps d'ouverture des équipements dans les conditions d'accès des publics jeunes aux offres ; • Améliorer la visibilité de l'offre.		Ville, Métropole, CAF, DDCS

APPEL A PROJETS 2022 - CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERANNEE METROPOLE 2015-2022

intitulé des fiches	N° Fiche	Objectifs	Appel à projet	Pilote
Développer les structures d'accueil pour les jeunes	3.2	• Mettre en place une politique d'animation en direction des 11/25 ans • Développer des ALSH Ados (11/17 ans) ou des Accueils Jeunes (14/25 ans) sur les territoires où il n'y en a pas et où le besoin existe (Gestion par les maisons Pour Tous ou gestion associative). • Augmenter le nombre de places de ces structures là où elles existent et lorsque le besoin est fort.	x	Ville, CAF, DDSC
Développer l'aller vers en direction des 11-25 ans	3.3	• Aller à la rencontre des jeunes. • Informer les jeunes sur l'offre de loisirs. • Proposer un accompagnement individuel et collectif. • Faciliter l'accès aux équipements sportifs et culturels • Identifier les freins à la pratique associative (tarifs, disponibilités, des parents, manque d'informations, pas envie...). • Valoriser l'action et la parole des jeunes auprès des parents, partenaires associatifs et institutionnels.	x	Ville / Métropole
Accompagner vers les dispositifs d'aide aux jeunes	3.4	Faciliter l'accès aux dispositifs existants par une mise en cohérence et une amélioration de l'information des jeunes dans les quartiers • Favoriser l'autonomie des jeunes par le soutien à des initiatives portées par les jeunes, la valorisation des talents, le soutien aux pratiques citoyennes • Assurer le maillage des acteurs institutionnels et associatifs agissant pour la jeunesse	x	3M
ENJEU 4 : FAVORISER LES PARCOURS D'ACCES A LA MAITRISE DE LA LANGUE ET AUX COMPETENCES DE BASE				
Plateforme linguistique de positionnement, d'évaluation, d'orientation, et de suivi des parcours	4.1	• Développer des parcours linguistiques d'insertion socioprofessionnelle et culturelle des publics ne maîtrisant pas la langue française via la mise en œuvre d'une interface unique entre de multiples acteurs, • Améliorer la connaissance, la structuration et la visibilité de l'offre linguistique pour les publics non francophones, en particulier ceux en situation d'alphabétisation, ainsi que pour les prescripteurs. • Faciliter l'orientation des publics vers la formation linguistique existante sur le territoire, la plus adaptée au regard du niveau linguistique, du projet de la personne et de sa situation, • Construire un référentiel commun d'intervention s'appliquant dans les différents territoires de la métropole et offrant un ensemble de prestations cohérentes et lisibles. • Favoriser l'observation des besoins et des offres linguistiques sur le territoire métropolitain en vue d'éclairer les acteurs concernés (réponses formation, évolution des parcours, des projets et typologies des publics, éléments pédagogiques)	x	Etat
Renforcement et développement des actions et formations linguistiques	4.2	• Améliorer l'offre de formation linguistique d'un point de vue quantitatif et qualitatif en congruence avec les besoins observés chez les publics, • Organiser la complémentarité de l'offre de formation linguistique sur les territoires prioritaires afin de faciliter l'inscription des apprenants dans un parcours de formation en vue de leur insertion sociale et professionnelle.	x	Etat, Métropole
ENJEU 5 : ORGANISER LA MIXITE DANS LE LOGEMENT A L'ECHELLE METROPOLITAINE				
Mise en œuvre des orientations de la Conférence Intercommunale du Logement en matière de politique d'attribution des logements sociaux	5.1	• Piloter à l'échelle métropolitaine les politiques d'attribution de logement social et assurer la coordination entre les différents réservataires (collectivités, préfet, bailleurs sociaux, Action Logement) • Atteindre les objectifs d'attribution et de diversification de l'occupation sociale fixés par la CIL (notamment en et hors QPV), tout en veillant à l'équilibre résidentiel du parc social • Faciliter l'accès au parc social aux publics prioritaires et aux ménages les plus modestes (1er quartile des demandeurs) • Favoriser les parcours résidentiels sur le territoire de la Métropole, en facilitant la mobilité au sein du parc locatif social		Métropole / Etat
Mise en œuvre du plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur	5.2	• Organiser le traitement des demandes de logements sociaux à l'échelle intercommunale à travers une gestion partagée pour simplifier les démarches des demandeurs • Satisfaire le droit à l'information des demandeurs de logement, et clarifier le rôle des différents interlocuteurs pouvant les orienter dans son parcours résidentiel		Métropole
Renouveler et diversifier l'offre de logements en QPV et hors QPV pour une plus grande mixité sociale	5.3	• Faciliter les parcours résidentiels des ménages résidant en QPV • Offrir un meilleur cadre de vie aux ménages résidant en QPV • Attirer des personnes extérieures aux QPV à moyen – long terme		Métropole, Ville et ensemble des communes de la Métropole
Renforcer les actions de rénovation du parc existant privé	5.4	• Lutter contre l'habitat dégradé et indigne • Réinvestir le tissu existant par la transformation d'usage • Orienter les propriétaires (occupants et bailleurs) qui souhaitent réhabiliter leur logement vers les structures adéquates • Mobiliser l'ensemble des acteurs intervenant pour faire émerger des projets qualitatifs et durables		Métropole
Poursuivre la réhabilitation et la résidentialisation du parc social existant en QPV	5.5	• Proposer une offre de logements locatifs sociaux qui présente une qualité urbaine, thermique, environnementale, fonctionnelle et d'usage au moins équivalente à celle des secteurs hors QPV. • Valoriser les atouts de l'offre de logements locatifs sociaux existants en QPV (taille des logements, espaces collectifs, espaces végétalisés...) et rénover les éléments obsolètes (mise aux normes, performance énergétique, résidentialisation...)		Métropole / Bailleurs
Renforcer l'accompagnement au logement notamment sur le volet thermique (parc public et privé)	5.6	• Favoriser la bonne appropriation par leurs occupants des équipements des logements rénovés, • Accompagner la lutte contre la précarité énergétique par l'apprentissage des économies d'énergie • Mesurer l'impact de ces réhabilitations, notamment en terme de gains énergétiques • Renforcer l'accompagnement au logement sur les autres volets, notamment pour les copropriétés fragiles	x	Métropole
Poursuite de la veille et de l'observatoire des copropriétés à l'échelle métropolitaine	5.7	• Observer la situation des copropriétés de plus de 50 logements et d'avant 1982 (251 copropriétés à l'échelle de la Métropole, 47 en QPV), • Développer les dispositifs de prévention permettant d'éviter le basculement en copropriétés dégradées • Identifier et prioriser les interventions à réaliser sur les copropriétés les plus en difficultés		Métropole

APPEL A PROJETS 2022 - CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANNEE METROPOLE 2015-2022

intitulé des fiches	N° Fiche	Objectifs	Appel à projet	Pilote
Prendre en compte les préconisations des 6 Programmes Opérationnels de prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC) des secteurs Mosson et Cévennes	5.8	- Déterminer les outils adaptés d'intervention de la puissance publique selon les difficultés rencontrées par les copropriétés : une ou plusieurs opérations programmées de redressement des copropriétés (accompagnement, OPAH, PDS, administration provisoire renforcée ou non, ORCOD) ou de changement de statut (acquisition, démolition, etc.); - prioriser les interventions.		Métropole
Mise en œuvre d'un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC) QPV	5.9	- prévenir la dégradation des copropriétés pour éviter de futures interventions plus lourdes de la puissance publique - accompagner les copropriétés en sortie de dispositif opérationnel afin d'éviter à nouveau leur fragilisation		Métropole
ENJEU 6 : RENFORCER L'ACCESSIBILITE ET LA PRESENCE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES - ACCES A LA SANTE - AUX DROITS - A LA CULTURE ET AU SPORT				
Elaborer un projet territorial et coordonner les actions de prévention	6.1	Phase 1 : identification des partenaires et diagnostic ; identifier l'ensemble des partenaires santé œuvrant au service des habitants des QPV ; élaborer un diagnostic santé partagé des quartiers prioritaires de la métropole de Montpellier ; partager la connaissance des ressources disponibles sur les territoires ; améliorer les informations et données des habitants des QPV ; améliorer le parcours de santé des résidents des quartiers QPV ; évaluer l'opportunité d'un Contrat Local de Santé ou de toute autre instance ou outil visant à mener une action coordonnée des politiques de santé sur le territoire avec un axe de développement autour de la santé mentale (qui pourrait faire office de Contrat Local en Santé Mentale), Phase 2 : action de coordination territorialisée ; développer une action de coordination territorialisée et pérenne ; assurer l'égalité réelle d'accès aux services publics sociaux et de santé de droit commun et réduire les inégalités sociales de santé ; mieux accompagner les personnes souffrant de troubles psychologiques et psychiatriques en développant une approche « déspecialisée » et transdisciplinaire permettant une articulation des champs sanitaire-social et médico-social ; soutenir et accompagner le <u>maintien à domicile des habitants vieillissants.</u>		ARS/Ville
Développer un programme de prévention primaire	6.2	- Améliorer l'accès à la prévention et mettre en œuvre des actions de promotion de la santé en s'appuyant prioritairement sur les dispositifs et structures existants ; - Développer des programmes de prévention adaptés (adultes, enfants, « âges clés » de la vie), en collaboration avec les différents partenaires (ARS, CPAM de l'Hérault, CARSAT, RSI, MSA, MAIA, Education Nationale, services hospitaliers, Conseil Départemental de l'Hérault, collectivités, universités, professionnels de santé, associations, ...) - Cibler les thématiques (lutte contre les addictions, lutte contre les cancers en favorisant l'accès au dépistage, santé sexuelle, promotion des gestes de premiers secours, promotion de l'éducation nutritionnelle...	x	ARS/Ville
Prévention santé à l'école sur les temps péri et extra scolaires	6.3	- Sensibiliser les enfants et leurs parents pour une meilleure appropriation des messages de prévention, en insistant sur l'éducation nutritionnelle, l'hygiène corporelle et l'activité physique. Les rendre acteurs de leur santé en adaptant les messages de prévention et l'accompagnement aux soins. - Sensibiliser les personnels d'animation des temps péri et extra scolaires pour une meilleure appropriation des messages de prévention, en insistant sur l'éducation nutritionnelle, l'hygiène corporelle et l'activité physique.	x	Ville
Réduction des risques liés aux addictions et des conséquences sur la santé	6.4	- Prévenir les situations à risque d'exposition aux consommations en sensibilisant les habitants, les usagers et les professionnels associatifs et institutionnels aux conséquences des situations à risque pour agir sur les comportements, l'environnement des personnes et des groupes de manière individuelle et collective ; - Réduire (accéder aux droits et orienter vers les soins) les conséquences des situations d'exposition aux risques (addiction avec substance : alcool, stupéfiants, tabac ou sans substance : jeux vidéo, internet, jeux d'argent) et de leurs impacts sur la vie quotidienne (isolement social, difficulté dans la vie affective, rupture familiale, précarité sociale et économique et pathologies induites).	x	CLSPD
Création d'une Maison de santé pluriprofessionnelle (quartier des Hauts de Massane)	6.5	- Apporter une réponse aux besoins d'accès à la santé de la population du quartier prioritaire de la Paillade et spécifiquement le quartier des Hauts de Massane qui est moins doté en médecins que le reste du QPV de la Paillade - Contribuer au partage d'expériences, à la complémentarité des approches, à l'insertion des professionnels de santé partenaires (sanitaire, médico-social et social) - Assurer des activités de soins sans hébergement - Favoriser le développement par les professionnels et participer à des actions de santé publique, à des actions de prévention et d'éducation pour la santé et à des actions sociales		ARS et association porteuse de la MSP
Accompagner l'accès aux droits et lutter contre l'illectronisme	6.6	- Mettre à disposition des populations en grande fragilité des guichets « incarnés » (humain par opposition à virtuel), lieux de proximité d'information, d'accès et de formation pour l'ensemble des démarches sociales et socio-médicales, afin d'éviter toute rupture dans l'accès aux droits des publics concernés. - Accompagner à travers ces lieux, les publics dans la gestion des e-démarches. - Accompagner, le cas échéant, vers la qualification les structures existantes - Favoriser l'autonomisation des publics dans la réalisation de démarches administratives/d'accès aux droits en ligne <u>Lutter contre la fracture numérique</u>	x	CAF/CCAS
Animation de la vie sociale	6.7	Concourir à la cohésion des territoires les plus fragiles en y soutenant les dispositifs d'animation de la vie sociale qui répondent aux besoins d'accompagnement des familles	x	CAF/Ville

APPEL A PROJETS 2022 - CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANNEE METROPOLE 2015-2022

intitulé des fiches	N° Fiche	Objectifs	Appel à projet	Pilote
Coordonner l'offre culturelle et sportive	6.8	• Créer des espaces institutionnels de concertation pour harmoniser les politiques publiques et les moyens affectés dans les QPV dans les domaines culturels et sportifs ; • Créer une coordination qui accompagne et met en synergie les différents acteurs et établissements du territoire dans leurs propositions culturelles et sportives conçues pour les publics QPV ; • Améliorer la visibilité et la cohérence des offres. Repérer les besoins, les doublons et travailler « l’aller vers » les publics cibles, en créant des passerelles entre les acteurs institutionnels et associatifs dans le but d’informer, d’intéresser, de mobiliser TOUS les publics ; • Améliorer la gestion des temps d’ouverture des équipements et les conditions d’accès des publics aux offres (interroger notamment la répartition des créneaux entre les temps dédiés aux clubs et les temps de pratiques ludiques) ; mener une réflexion sur les locaux disponibles pour la pratique, notamment culturelle, dans les QPV ; • Augmenter l’offre (qualité, quantité et adaptation aux publics) et favoriser la conception de parcours éducatifs et de projets participatifs adaptés aux différentes tranches d’âge, dans une démarche co-construite entre les partenaires institutionnels et associatifs ; • Associer les bénéficiaires à l’élaboration des offres pour sortir de la logique descendante (intelligence collective...) ; • Positionner l’offre sport-culture comme levier vers l’employabilité des populations jeunes. • Faire bénéficier l’ensemble des partenaires des savoir-faire et des outils développés au fil des expériences afin de professionnaliser davantage l’intervention.		Métropole/Ville
Elaborer des parcours sportifs	6.9	Accompagner les publics vers le sport • Rendre les équipements de proximité accessibles, proposer une offre structurée, lisible, répondant aux attentes des habitants, renforcer l’offre socialisante et ludo-sportive sur les temps extrascolaires, favoriser la mixité ; Soutenir les parcours d’insertion socioprofessionnelle des jeunes • Travailler l’autonomie, la levée des freins à la mobilité physique ou symbolique au bénéfice d’une insertion sociale et professionnelle par la pratique d’activités sportives ; Avec les évènements et les équipements du territoire, construire des parcours de pratiques • Aider à l’appropriation d’un évènement sportif par un territoire et mettre à profit cet évènement pour construire des parcours de pratiques.	x	Ville/ Métropole
Elaborer des parcours culturels	6.10	Accompagner les publics vers la culture • Faire des équipements de proximité des lieux de pratiques de qualité et accessibles, proposer une offre structurée, lisible, répondant aux attentes des habitants ; Elaborer des parcours culturels allant de la sensibilisation à la professionnalisation • Favoriser la pluri annualité et la lisibilité de l’offre, le continuum éducatif, le brassage des publics, favoriser les mobilités et les découvertes multidisciplinaires • Assurer lien et cohérence entre les temps de l’enfant, du jeune ; Soutenir les parcours d’insertion socioprofessionnelle des jeunes • Travailler l’autonomie, la levée des freins à la mobilité physique ou symbolique au bénéfice d’une insertion sociale et professionnelle par la pratique d’activités culturelles ; Avec les évènements et les équipements du territoire, construire des parcours de pratiques • Aider à l’appropriation d’un évènement culturel par un territoire et mettre à profit cet évènement pour construire des parcours de pratiques.	x	Ville/ Métropole
Développer les réseaux de lecture publique/ multimédias/numérique	6.11	• Aider au développement de la lecture publique dans les territoires les plus éloignés de nos équipements • Aider à l’appropriation de l’outil multimédia et du numérique • Mettre en place des programmes de développement culturel sur le long terme • Accompagner tous les projets culturels de la Métropole • Travailler sur la levée des freins à la mobilité physique ou symbolique • Faciliter l’appropriation des équipements socio-culturels dans une perspective d’aide à l’autonomie • Créer un maillage sur un territoire et une complémentarité d’actions et de partenaires • Mettre en œuvre une médiation culturelle innovante.	x	Métropole
Développer des projets participatifs	6.12	• En mettant l’usager dans une posture active, en valorisant ses talents et compétences, en lui permettant de s’approprier les équipements culturels et éducatifs de la ville, en favorisant la mixité sociale et culturelle ; • En encourageant le changement des postures professionnelles et les modalités d’intervention, en développant l’innovation et l’expérimentation, l’imaginaire, la créativité et l’expression ; • En sensibilisant les publics par la rencontre et les échanges avec les artistes et les professionnels du spectacle qui ont capacité à accompagner les publics vers des pratiques participatives, plus attractives et vers le « faire ensemble » ; • En intégrant la dimension culturelle comme un élément de construction dans le parcours d’une personne ; • En luttant contre la stigmatisation par la revalorisation du quartier.	x	Ville/ Métropole
ENJEU 7 : ELABORER UN PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN AMBITIEUX POUR LA MOSSON ET RETISSER LA VILLE				
Mise en œuvre du NPNRU2 Mosson d'intérêt national	7.1	• Offrir une nouvelle attractivité résidentielle et économique au quartier • Créer un espace public, vecteur d’une nouvelle urbanité • Favoriser l’attractivité résidentielle et la mixité sociale en anticipant les mutations foncières • Réduire la précarité énergétique • Favoriser une greffe urbaine • S’inscrire à l’échelle du piéton		Métropole

APPEL A PROJETS 2022 - CONTRAT DE VILLE DE MONTPELLIER MEDITERRANNEE METROPOLE 2015-2022

intitulé des fiches	N° Fiche	Objectifs	Appel à projet	Pilote
Mise en œuvre du NPNRU2 Cévennes d'intérêt régional	7.2	• Favoriser un fonctionnement urbain ouvert sur les quartiers avoisinants et sur la Ville • Favoriser une mixité des habitants, des fonctions et de l'occupation des espaces extérieurs • Enrayer le processus de dégradation de la grande copropriété Les Cévennes • Agir pour renouveler les équipements et les commerces obsolètes et peu qualitatifs		Métropole
ENJEU 9 : RENOVER LES DEMARCHES DE GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE				
Décliner les conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires en articulation avec les démarches de gestion urbaine de proximité	9.1	Assurer une égale qualité de service dans l'ensemble du parc social (QPV et hors QPV) et soutenir le développement social local par le développement d'une série d'actions des bailleurs sur le parc social en QPV en complément des moyens de droit commun, et en contrepartie de l'abattement de 30% de TFPB.		bailleurs
Développer des démarches de gestion urbaine et sociale de proximité dans les deux quartiers en NPNRU 2 (Mosson et Cévennes) et sur les autres quartiers prioritaires	9.2	• Coordonner les interventions des différents acteurs (Ville, Métropole, bailleurs, syndic en particulier) afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et la qualité du service rendu tant dans les espaces publics que résidentiels afin d'arriver à un niveau de qualité équivalent aux autres quartiers ; • Garantir une meilleure coordination et communication autour de la GUSP entre les acteurs, en impliquant notamment l'expertise d'usage des habitants et conseils citoyens ; • Soutenir les initiatives locales d'amélioration du cadre de vie.	x	Métropole
Améliorer la gestion du tri des déchets et favoriser la ré appropriation des espaces extérieurs impliquant les résidents	9.3	• Impliquer les habitants dans la gestion des espaces communs au service d'un projet environnemental et encourager leur participation comme acteurs de l'embellissement du quartier • Construire des actions collectives d'éducation "à son environnement" en direction des résidents d'un quartier • Améliorer la qualité et favoriser l'appropriation de l'espace public par des usages vertueux • Améliorer le tri et la valorisation des déchets des ménages • Mobiliser les habitants peu ou pas investis dans la vie du quartier	x	Métropole
ENJEU 10 : PLACER LA MEDIATION COMME UN LEVIER DE COHESION SOCIALE				
Médiation sociale	10.1	Contenu à définir courant 2020		Ville
Règlement des conflits sociaux privés	10.2	• Améliorer la satisfaction des habitants concernant la prise en charge de leurs problématiques de voisinage • Travailler sur la restauration du dialogue entre les différentes parties prenantes en les rendant acteurs des suites à donner. Par la restauration du dialogue visant à un apaisement durable des conflits • Négocier un compromis et/ou protocole d'accord entre les tiers en cause • Intervenir dans une démarche préventive en évitant l'aggravation de ces conflits		Ville /bailleurs
ENJEU 11 : PREVENTION DE LA DELINQUANCE				
Stratégie territoriale de sécurité et prévention de la délinquance	11.1	CF. Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2019-2022 (en cours de préparation)		Ville / Etat
ENJEU 12 :AXES TRANSVERSAUX ET AUTRES ACTIONS INNOVANTES OU EXPERIMENTALES				
Egalité Femmes / Hommes	12.1	Actions d'éducation à l'égalité et à la lutte contre les violences sexistes - Formation des professionnels aux stéréotypes dès la petite enfance, au repérage et à l'orientation des femmes subissant des violences, collectivités employeurs publics lieux de prévention / détection, protection es salariées exposées à des violences - Journées de sensibilisation rendues obligatoires pour l'ensemble des acteurs des CDV - Valoriser les parcours de femmes dans les médias locaux - Travailler sur le sentiment spécifique d'insécurité dans l'espace public : voir avis CNV marche exploratoire + formation aux transports des jeunes filles, formations des chauffeurs, numéro d'appel sur l'insécurité, dispositifs contraignants pour lutter contre le harcèlement de rue - Mixité dans le sport et les loisirs systématique, temps égaux d'occupations des équipements de plein air, créneaux proposés compatibles avec le sentiment d'insécurité des filles notamment dans les gymnases - Organiser un Tiers pavants pour les modes de gardes publics	x	Ville
Lutte contre les discriminations	12.2	Identifier de manière fine et précise différentes dynamiques discriminatoires - Visibiliser leur existence - Emettre des préconisations immédiatement opérationnelles dans la cadre de publique et qui pourraient se traduire à terme par la mise en place d'un plan de lutte contre les discriminations intégré au contrat de ville - Proposer des actions dans différents domaines (emploi, habitat, accès aux droits, ...) dans le cadre de la lutte contre les discriminations	x	Ville /bailleurs